

Ville de Landivisiau - Séance du 4 avril 2019 - n° 2019/216

**BUDGET PRINCIPAL : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2018**

VU les dispositions de l'article L. 2241-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le bilan des acquisitions et cessions ci - dessous :

ACQUISITION : NEANT

CESSIONS :

Débiteurs	Bd / N° de titres	Parcelles	Libellé	Montant
Mr Chiron / Mme Cosson	98/461	ZK 152 et ZK 198	Centre Equestre	145 000.00 €
H.M.G. Plouvorn	168/911	BE 55	Terrain rue Chateaubriand	85 092.48 €
<b>TOTAL</b>				<b>230 092.48 €</b>

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 28 mars 2019,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 abstentions du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

PREND ACTE du bilan précité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 4 avril 2019

Le Maire,  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 09 AVR 2019

Et de la publication, le 09 AVR 2019

Fait à Landivisiau, le 09 AVR 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL